

# PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL ET RELATIF AUX PATIENTS, A LA SANTÉ ET AUX TERRITOIRES

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS DE L'UNIOOSS  
DOCUMENT DU 22 DÉCEMBRE 2008

## ENJEUX / RISQUES ET POINTS DE VIGILANCE

### LA COHÉRENCE DE L'ARTICULATION ENTRE LE SANITAIRE, LE MÉDICO-SOCIAL ET LE SOCIAL

- Le champ de compétence de l'Agence : pour une « Agence Régionale de Santé et du Médico-Social » [Article 26 du projet de Loi / Cf. pages 23-25 et 32 du document de l'UNIOOSS]
- L'articulation entre les trois niveaux de schéma (national / régional et départemental) [Article 23-3 du projet de Loi / Cf. pages 38 et 39 du document de l'UNIOOSS]
- La cohérence entre PRIAC et schémas départementaux [Article 28-4 du projet de Loi / Cf. pages 39/40 du document de l'UNIOOSS]
- Le maintien dans la loi de la notion de fongibilité asymétrique (du sanitaire vers le médico-social et la santé publique) [Cf. page 36 du document de l'UNIOOSS]
- La reconversion des capacités hospitalières : le respect de la spécificité du médico-social et du projet de vie des personnes. [Cf. page 43 du document de l'UNIOOSS]

### LE RESPECT DE LA SPÉCIFICITÉ ET DES MARGES DE MANŒUVRE DU SECTEUR NON LUCRATIF

- Au-delà de la suppression du PSPH, quel système alternatif ? [Article 1 du projet de Loi / Cf. pages 3-6 du document de l'UNIOOSS]
- La procédure d'appel à projets [Article 29 6° et 8° du projet de Loi / Cf. pp 40-41 du document de l'UNIOOSS]
- Les CPOM obligatoires [Article 28 -10° et 11° du projet de Loi / Cf. pages 41/42 du document de l'UNIOOSS]
- La place et la marge de manœuvre des Associations dans les différents dispositifs de coopération [Article 13 du projet de Loi / Cf. pages 10/11 du document de l'UNIOOSS]

## LA SANTÉ PUBLIQUE ET L' ACCES AUX SOINS

- La pleine reconnaissance des centres de santé [Article 1 du projet de Loi / Cf. pages 7/8 et 13 du document de l'UNIOPSS]
- La reconnaissance de l'Hospitalisation A Domicile comme une véritable activité de soins [Cf. page 9 du document de l'UNIOPSS]
- La couverture universelle et l'accès aux « complémentaires santé » pour les plus démunis [Cf. pages 18-20 et 32 du document de l'UNIOPSS]
- La lutte contre les inégalités dans l'accès aux soins :
  - ☞ Discrimination et refus de soins [Article 18 du projet de Loi / Cf. pages 14-17 du document de l'UNIOPSS]
  - ☞ Disparités géographiques [Article 26 du projet de Loi / Cf. pages 21/22 et 33 du document de l'UNIOPSS]
  - ☞ L'accès des usagers du secteur social et médico-social aux soins libéraux. [Article 17 du projet de Loi / Cf. pages 13/14 et 17/18 du document de l'UNIOPSS]
- L'intégration de la santé scolaire et de la santé au travail dans le champ de la santé publique [Cf. page 21 du document de l'UNIOPSS]

## LA « DÉMOCRATIE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE »

- La gouvernance de l'ARS : Pouvoirs du Directeur / Composition et compétences du Conseil de surveillance [Article 26 du projet de Loi / Cf. pages 27-30 du document de l'UNIOPSS]
- La suppression des CROSMS (Composition et compétences des instances qui les remplacent) [Article 28-2 du projet de Loi / Cf. page 37 du document de l'UNIOPSS]
- La Conférence Régionale de Santé (Rôle, composition et compétences) [Article 26 du projet de Loi / Cf. page 30 du document de l'UNIOPSS]
- La suppression de l'instance nationale de concertation des centres de santé [Article 26 du projet de Loi / Cf. page 30 du document de l'UNIOPSS]
- La possibilité de légiférer par ordonnance [Article 33 du projet de Loi / Cf. page 43 du document de l'UNIOPSS]